
Les Conseils Consultatifs de Quartier

Créés en 1998 par Maurice Lefèvre, à l'époque 1er Adjoint au Maire, les Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) sont un lieu d'information, d'échanges, de propositions et de concertation sur toutes les questions liées à la vie locale et municipale.

L'objectif est de faire bénéficier la Ville de l'expertise des habitants : qui mieux qu'un habitant peut connaître les besoins de son quartier ?

Comment fonctionne-t-il ?

Le Maire saisit les CCQ sur des projets de quartier ou de Ville. Le CCQ formule également les propositions qu'il estime nécessaires pour le bien de tous. Tous les sujets améliorant la vie quotidienne peuvent être abordés.

Périodicité

Les conseils consultatifs sont convoqués 2 à 3 fois par an, avec des rencontres supplémentaires selon les besoins. Les réunions du CCQ sont réservées aux membres élus et ne sont pas publiques. En revanche, leur travail est rendu public notamment lors des Assemblées Consultatives de Quartier et par des outils de communication.

Qui siège ?

- **Habitants** : 5 par conseil et 2 suppléants, tirés au sort.
- **Associatifs** : 5 par conseil et 1 suppléant, tirés au sort.
- **Administration** : les services administratifs et techniques de la Ville participent aux débats afin de guider les conseillers de quartier sur la faisabilité de leurs projets.
- **Les élus** : le Maire est Président de droit de chaque conseil. 1 élu référent de quartier participe aux échanges des CCQ.

CCQ, MODE D'EMPLOI

Etre membre CCQ, c'est :

- S'engager pour son quartier, être consulté(e) pour les projets à venir en Ville, débattre et échanger sur la vie de Garges.

-
- La constitution de 2 collèges : l'un, Habitants ; l'autre, Associations
 - 5 membres titulaires par collège + 2 suppléants
 - Etre élu(e) pour 2 ans
 - Etre majeur(e) et domicilié(e) à Garges
 - Se réunir une fois par trimestre

Contact

Relations publiques
Hôtel de Ville
Tel : 01 34 53 31 91

Lire aussi

[Consultez les procès verbaux des Conseils Consultatifs de Quartier](#)